

M. MacGuigan: Je voudrais qu'elle soit adoptée, parce qu'il y a eu suffisamment de discours.

M. Schumacher: Le député dit qu'il veut la faire adopter parce qu'il y a eu suffisamment de discours. Sauf erreur, le débat sur la mesure à l'étape de la deuxième lecture a été très bref.

Une voix: Vous n'étiez pas ici.

● (1600)

M. Schumacher: C'est parfaitement vrai, j'étais absent. A mon retour, j'ai été assez surpris de constater que le bill avait été adopté à la deuxième lecture sans débat. Le comité permanent de la justice et des questions juridiques l'a étudié assez rapidement. Nous nous trouvons maintenant en présence d'une mesure qui n'a pas vraiment été débattue à la Chambre. Je pense qu'il convient de consacrer une heure de débat à ce bill avant qu'il ne soit promulgué sous forme de loi.

Le bill vise surtout à établir un nouveau jour de congé officiel au Canada. D'après les statistiques du chômage publiées au début de la semaine, beaucoup de Canadiens sont en congé forcé. Le taux de chômage semble avoir diminué sensiblement en décembre, mais ce n'est plus du tout le cas pour le mois de janvier. En fait, il y avait environ 100,000 chômeurs de plus en janvier qu'en décembre. De plus, nous entendons toutes sortes de gens, quelles que soient leurs convictions politiques, déclarer que le Canada traverse une passe difficile.

Le premier ministre (M. Trudeau) dit que le système sous lequel nous sommes habitués de vivre ne fonctionne pas bien et qu'il faut le modifier. Selon moi, ce n'est certainement la façon d'améliorer le système en réduisant la somme de travail au Canada. La nature humaine étant ce qu'elle est, la plupart d'entre nous travaillerait plutôt moins que plus, si nous avions le choix. Je ne pense pas que l'obligation de travailler améliore notre nature comme par magie; c'est pourquoi nous devrions constamment chercher des mesures qui nous donneraient plus de temps pour nous épanouir sans être asservis à un travail pénible. Néanmoins, je le répète, on réclame de toutes parts une production accrue au Canada. Il ne me semble pas opportun en ce moment d'inciter les gens à moins travailler.

Si cette mesure est adoptée, les salaires payés en février augmenteraient d'au moins 5 p. 100, si l'on considère que le nombre de jours ouvrables est normalement de 20 par mois; mais, bien sûr, il y a certains travaux qui doivent être effectués, qu'il y ait congé ou pas, et ceux qui sont obligés de travailler un jour de congé seront sans doute rémunérés à salaire et demi au minimum, et à salaire double ou plus, dans certains cas.

Tout coûte déjà très cher au Canada. Je sais qu'au moins un groupe estime qu'on lui a promis le congé. Bien entendu, je veux parler des cheminots. Apparemment, lorsque l'honorable Emmet Hall a servi d'arbitre lors du conflit salarial des cheminots, en 1973 ou 1974, soit la dernière fois qu'une grève du rail a obligé la Chambre à adopter une mesure pour forcer les cheminots à reprendre le travail, à la condition qu'un arbitre jugerait leurs revendications, ce savant arbitre a inséré un article dans la convention prévoyant que les travailleurs auraient un autre congé qu'on

Jours fériés—Loi

designerait sous le nom de jour du patrimoine. A mon avis, il est plutôt étonnant que ce savant personnage ait pensé que sa décision lierait le reste des Canadiens. Je sais qu'il avait reçu de vastes pouvoirs pour régler le conflit, mais je ne me rappelle pas que la mesure établissant le mandat de l'arbitre l'ait autorisé à accorder un nouveau jour de congé.

M. Knowles (Winnipeg-Nord-Centre): Le député me permet-il une question? Le député ignore-t-il que quand l'honorable Emmet Hall a rendu sa décision, un comité parlementaire avait déjà approuvé un bill tendant à établir le jour du patrimoine, et que l'idée ne venait donc pas de lui? Il tenait simplement compte d'une mesure dont le Parlement était en train de discuter et qu'il comptait adopter.

M. Schumacher: Madame l'Orateur, je le savais parfaitement, mais je suis très étonné de constater que le député estime maintenant que lorsqu'une mesure est approuvée par un comité d'une des chambres du Parlement, cela lui confère un pouvoir législatif quelconque.

M. Knowles (Winnipeg-Nord-Centre): C'est un début.

M. Schumacher: Je sais que le député siège à la Chambre depuis longtemps, mais je n'ai jamais entendu quelqu'un qui participe au processus législatif au Canada appuyer ce genre de philosophie et prétendre qu'une mesure deviendra loi simplement parce qu'elle a reçu l'approbation d'un comité.

M. Knowles (Winnipeg-Nord-Centre): Je voulais simplement que le député dise la vérité à la Chambre.

M. Schumacher: Je n'ai fait que dire la vérité. N'empêche que l'honorable Emmet Hall a déjà été membre de la Cour suprême du Canada. J'aurais pensé que si le député de Winnipeg-Nord-Centre (M. Knowles) ne comprenait pas le processus législatif, peut-être que l'honorable Emmet Hall, étant un savant juriste, aurait pu y comprendre quelque chose. En prévoyant cela dans son rapport, l'arbitre a présenté sous un jour tout à fait faux la situation aux cheminots.

Je comprends pourquoi les cheminots estiment peut-être avoir été roulés dans une certaine mesure par cette décision. Je suppose qu'on peut reprocher à leurs représentants syndicaux qui témoignèrent devant le tribunal d'arbitrage d'avoir laissé ce savant personnage prendre cette décision, mais il me semble que tout homme sensé peut comprendre qu'aucune loi ne peut être appliquée à moins d'avoir franchi toutes les étapes dans les deux Chambres et d'avoir reçu la sanction royale.

Néanmoins, nous pourrions examiner la situation des chemins de fer en ce qui concerne les congés. Depuis toujours, l'Ouest du Canada a des problèmes de transport.

Alors que je me rendais dans l'Ouest en voiture au début des vacances, l'été dernier, un jour de semaine, non pas en fin de semaine, j'ai remarqué à un endroit, dans les Prairies, qu'un grand nombre de trains se déplaçaient sur la voie transcontinentale. En septembre, en revenant à Ottawa, toujours en voiture, je suis passé par le même endroit au cours d'une fin de semaine, et, cette fois-là, je n'ai remarqué aucun train sur la voie. Je me demandais à quoi tenait la différence.